

CONSEIL MUNICIPAL du 29 janvier 2018

COMPTE RENDU

MEMBRES PRÉSENTS : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

MEMBRES ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Christine CHARRET

Intervention de Patricia PEND : fonctionnement de la bibliothèque

Patricia PEND informe le conseil municipal que le bibliobus ne passera plus en 2018 ; pour changer les livres il y a plusieurs possibilités : soit les bénévoles se rendent à la Médiathèque départementale à Montbrison pour choisir des livres qui seront ensuite livrés à la bibliothèque par une navette spécifique et réceptionnés par les bénévoles, soit le choix peut se faire par le biais du logiciel mis à disposition par la médiathèque et les livres seront alors apportés par la navette qui passe tous les mois. Pour l'instant il y a encore un référant à Montbrison qui peut aussi aider les bénévoles pour les réservations.

Elle précise que la commune doit assurer et rémunérer les bénévoles lors des déplacements à Montbrison, que le coût de la maintenance du logiciel ou une panne de celui-ci sont à la charge des communes.

Le conseil municipal en déduit que la Médiathèque Départementale se décharge sur les communes.

L'association des bibliothèques du Pays d'Urfé a prévu d'adresser un courrier au Département pour demander un meilleur accompagnement de l'association et des communes. Lorraine ROUX est chargée de rédiger ce courrier qui sera proposé à la signature des Maires des communes concernées en signe de soutien.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017 présidé par Christine CHARRET

Le conseil municipal approuve le compte rendu.

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017 présidé par Daniel PEROTTI

Lucien BATTANDIER souhaite que soit noté au compte rendu de ce conseil municipal :

- qu'il a saisi le Sous-Préfet après la réunion du conseil municipal du 15 décembre 2017
- que sur les conseils d'un avocat, il conviendrait de rajouter que les violents échanges étaient verbaux.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2017.

Affaires scolaires

• Rythmes scolaires

Vu le résultat du sondage réalisé auprès des parents d'élèves qui met en évidence une volonté de revenir à la semaine de 4 jours,

Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 11 janvier 2018 pour le retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018/2019

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de saisir le directeur académique des services de l'éducation nationale, agissant par délégation du recteur d'académie, afin d'obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée scolaire 2018 - RPI Les Salles – Chausseterre – Champoly
- DÉCIDE un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018 avec une répartition des enseignements sur huit demi-journées par semaine, en fixant la semaine scolaire comme suit les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

LES SALLES	CHAUSSETERRE	CHAMPOLY
8h30-12h	8h30-12h	8h30-12h
12h-13h30 : Pause méridienne		
13h30-16h	13h30-16h	13h30-14h - APC
16h-16h30 - APC	16h-16h30 - APC	14h-16h30

- **Compte rendu de la visite des parents à l'école (la cure) le samedi 13 janvier**

Sylviane DONJON informe que les familles qui se sont déplacées étaient agréablement surprises de l'installation provisoire de l'école à La cure et de la cantine à l'ancienne COOP.

- **Stationnement devant le Bar Tamain pour le passage des bus scolaires**

Ingrid et Fabrice vont demander aux fils Tamain de bien vouloir rappeler à leur clientèle l'interdiction de stationner le long de la bande jaune devant leur établissement et faire déplacer les voitures qui pourraient être garées le long de cette bande qui gênent le passage du bus scolaire.

- **Téléphone dans la salle de la cantine**

Le conseil municipal décide de ne pas installer une ligne téléphonique dans la salle de la cantine ; les employées communales se serviront de leur portable personnel en cas d'urgence.

Approbation du rapport 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service assainissement collectif.

Nombre d'abonnements : 94

Volume facturé : 5435 m³

Participation pour raccordement à l'égout : 1 400 €

Prix de l'assainissement collectif :

- abonnement : 30.00 € (part fixe)
- part proportionnelle à la consommation d'eau : 0.85 € le m³
- Redevance de modernisation des réseaux de collecte : 0.18 € le m³

Acquisition terrain Françoise PEROTTI – Demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter l'aide de l'État au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'acquisition d'environ 2220 m² de terrain afin d'avoir des parcelles constructibles à disposition de futurs acheteurs.

Adhésion à la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » EPAT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à cette compétence depuis 2012.

La cotisation annuelle de 100 € et a été supprimée au 1^{er} janvier 2018.

Une contribution de 325 € est appelée si une étude est réalisée par le SIEL sur commande de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également que Les raccordements électriques liés aux Autorisations d'Urbanisme sont à la charge de la collectivité.

Dans le cadre de la compétence optionnelle "E.P.A.T.", le SIEL est en mesure de répondre aux certificats et autorisations d'urbanisme en prenant en compte la capacité du réseau d'infrastructures du réseau de télécommunication et de communication électronique afin de favoriser la coordination des travaux et le déploiement du réseau fibre et ainsi diminuer les dépenses publiques.

Cette compétence comporte aussi un conseil technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement, incluant une expertise sur les différents réseaux (électricité, télécommunication et communications électroniques, éclairage public) et une assistance sur le financement des équipements publics à réaliser pour évaluer, anticiper et optimiser la mise en place des réseaux secs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- 1) Décide que la commune adhère pour une durée minimale de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2018, à la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (E.P.A.T.) mise en place par le SIEL,
- 2) S'engage à transmettre l'ensemble de ses demandes de certificats d'urbanisme opérationnels (Cub) et Autorisations d'Urbanisme au SIEL,

QUESTIONS DIVERSES

- En raison de l'arrêt de travail de Gilbert FAELLI et le départ en retraite courant 2018 de Philippe CHAUX, le conseil municipal décide de prolonger le contrat de Dominique BARTHOLLET jusqu'au 31 août 2018
- Monsieur le Maire informe que suite à la visite annuelle d'entretien des cloches, l'entreprise HIMS a constaté qu'il conviendrait de remplacer le pignon de transmission ainsi que le kit de transmission du moteur de volée de la cloche n° 2.
Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 570 € TTC.
- Le conseil municipal décide de fermer le WC public du Bourg dans l'attente de voir ce qu'il adviendra du local. Une affiche sera apposée pour indiquer celui situé place de l'église
- Le conseil municipal accepte de prendre en charge les frais d'impression relatif à la demande de Michèle BOURGANEL et Josiane ALVAREZ pour l'exposition qui aura lieu cet été et l'impression d'un livre de 300 pages sur les Poilus de Champoly
- Le conseil municipal attribue une subvention de 100 € au CR4C pour l'organisation d'une étape du tour du pays roannais sur le territoire
- La commune de Champoly participera à l'opération « J'aime la Loire...Propre » organisée le samedi 3 mars
- Monsieur le Maire informe que le sinistre à la salle des fêtes datant du 1^{er} avril 2017 n'est toujours pas réglé
- Monsieur le Maire présente 3 devis quant au projet Hotspot WIFI aux Point Com, ancienne cabine téléphonique et La Cure.
Le conseil municipal valide le projet au Point Com.
Une subvention sera demandée auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité sur le montant total du projet ; si celle-ci est accordée et suivant le montant, le conseil municipal réétudiera le projet sur la faisabilité dans sa globalité.
- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association INTERCOSMOS sollicitant une rencontre avec les élus afin de présenter le projet mis en place par l'association en charge de la maison du Cosmos à Champoly.
- Monsieur le Maire fait part d'une demande de l'association la SMARTINOISE quant à l'organisation d'une randonnée moto quad le 31 mars
Le conseil municipal demande qu'un courrier soit adressé pour plus de précisions sur le circuit et le sens de circulation et émet de fortes réserves sur une autorisation au vu des conditions climatiques de ces dernières semaines.
- Le conseil municipal décide de ne pas changer les tarifs de location de la salle des fêtes LA PÉNICHE
- Monsieur le Maire fait part :
 - des remerciements de l'association Relais Transport du canton de Saint-Just-en-Chevalet pour l'attribution d'une subvention
 - des remerciements de la famille Bartassot/Donjon suite au décès du père de Sylviane
 - de cartes de vœux parvenues en mairie
- Vestiaires foot : Monsieur le Maire informe que Ludovic Marchand (entreprise Lud'Elec) doit prendre contact avec Franck LUGNÉ (Président du Sport Auto) afin qu'il lui indique le mode de branchement électrique utilisé lors de la manifestation de Fun Cars.
Au vu de la réponse le conseil municipal étudiera un nouveau moyen de branchement.

- le conseil municipal valide la demande des associations « Les Durites vertes » et « Comité des Fêtes » présentée par Pierre-Antoine DEJOB quant à la mise à disposition d'un terrain à proximité du stade de foot pour l'organisation d'une démonstration de trial lors de la bourse moto.
- Ingrid MEUNIER fait part du compte rendu des dernières réunions de la commission ordures ménagères en Communauté de Communes.
Des nouveaux containers vont être distribués aux habitants. Des permanences pour les retirer seront tenues par des élus les samedis 10 et 17 mars de 9h à 12h à l'école publique de Champoly.

Séance levée à : 23 heures

Le Maire
Daniel PEROTTI